



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	10 ^{ème}
Nom de site		Numéro	T10676
Adresse du site	41, boulevard de Strasbourg	Hauteur	R+10 (31m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	habitations
Type d'installation	Ajout de la fréquence 700MHz sur un site 2G/3G/4G.		
Complément d'info	SFR est présent (0/90/120/240°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	08/10/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	23/04/2019
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	23/06/2019

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'État, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHZ) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 20°, 140° et 280°.		
Distance des ouvrants	3m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	Entre 7 et 10°
Estimation	20° < 5V/m ; 140° < 5V/m ; 280° < 4V/m	Vis-à-vis (25m)	R+7 (Az 280°)
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à modifier les antennes panneaux existantes pour des antennes accueillant la nouvelle fréquence sans changement visuel.		
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair, seront placés au pied des antennes invisibles depuis la rue.		
Hauteur antennes/sol	33.40m (Az 20°/280°) 34.40m (Az 140°)		

Date :

Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



AUCUN ÉTABLISSEMENT PARTICULIER DANS LES 100M

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

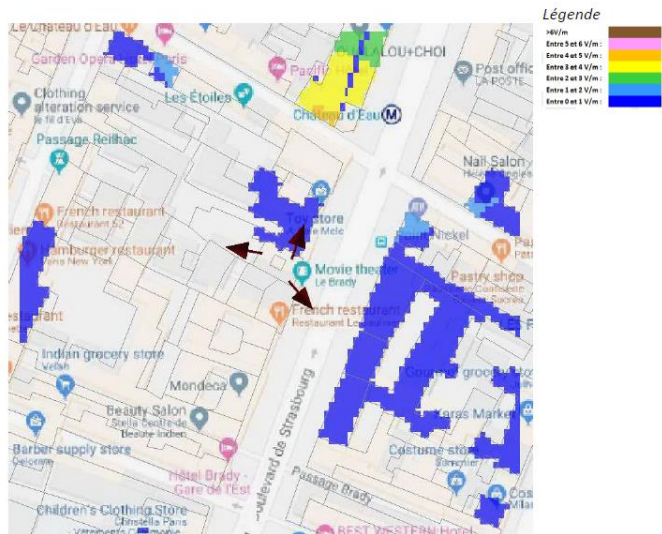




Simulation et conformité au seuil de la Charte

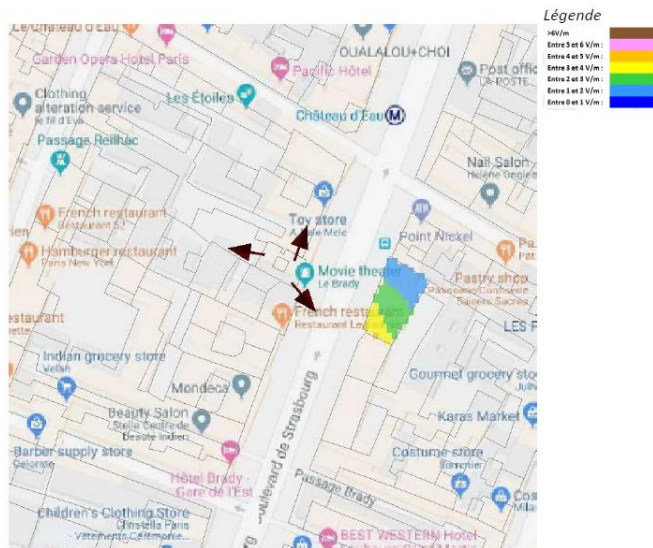
a. Azimut 20°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 20°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 22,5 m.



b. Azimut 140°

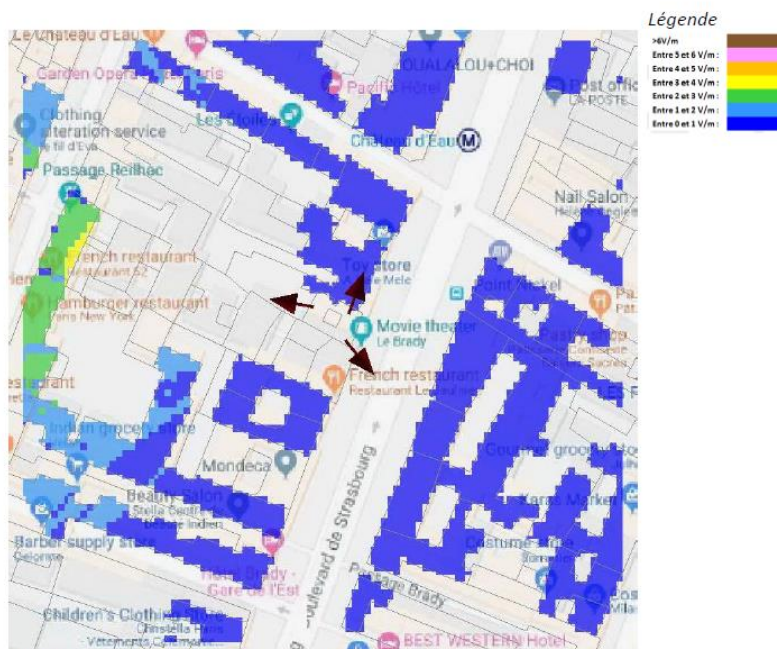
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 140°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 25,5 m.



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 280°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 280°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 V/m. La hauteur correspondante est de 19,5 m.



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]
[Logiciel de simulation : Atoll Radio]

c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 20°	Azimut 140°	Azimut 280°
Niveau maximal	entre 4-5 V/m	entre 4-5 V/m	entre 3-4 V/m
Hauteur	22,5 m	25,5 m	19,5 m

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Pas de changement de l'aspect visuel

Vue des Azimuts

Azimut 20 ° :



Azimut 140 ° :



Azimut 280 ° :

